

Après Bordeaux, Suez et Veolia s'affrontent à Toulouse

Bordeaux Métropole a confié début juillet l'assainissement et la gestion de ses eaux pluviales pour les 7 prochaines années au groupe Veolia au détriment de Suez qui gérait ce service depuis 1913.

Un choix controversé qui avait donné lieu au mois de mai à des débats houleux entre services administratifs et élus de l'agglomération, les premiers préférant l'offre de Suez, les seconds celle de Veolia. Des accusations de corruption auraient même été échangées selon nos confrères de Sud Ouest.

Si l'enquête administrative ordonnée par le président de la métropole Alain Juppé n'a finalement rien à trouver à redire à la procédure, tel n'est pas l'avis de l'association Trans'cub qui a déposé une plainte au tribunal de Bordeaux sur des soupçons de conflits d'intérêts visant en particulier l'un des assistants à la maîtrise d'ouvrage, le cabinet d'avocats Cabannes Neveu.

Et maintenant Toulouse

Après Bordeaux, la prochaine bataille que vont se livrer les deux géants de l'eau se trouve à Toulouse. La métropole toulousaine doit en effet décider d'ici la fin de l'année à qui elle confie la gestion de son eau à partir de 2020, contrat actuellement confié à Veolia.

Si en début d'année, 4 groupes privés s'étaient positionnés sur ce marché, il n'en reste aujourd'hui plus que deux, Veolia et Suez, les deux entreprises espagnoles Aqualia et Aguas de Valencia ayant jeté l'éponge.

Les deux géants français ont déposé leur offre à la fin du mois de mai et sont actuellement en négociation avec les trois élus de la métropole en charge du dossier. Des négociations confidentielles qui s'étaleront jusqu'au mois de septembre 2018, date à laquelle les élus communiqueront leur choix au président de la collectivité Jean-Luc Moudenc. La décision finale devrait être votée en conseil de territoire au mois de décembre.

Public contre privé

En parallèle, la métropole étudie également la possibilité d'une gestion publique du service. Une étude qui doit permettre de comparer les offres des opérateurs privés candidats à la délégation de service public avec les modalités de ce que pourrait être une gestion en régie publique.

Pour les tenants de la régie, représentés en particulier par le Collectif Ô Toulouse, la période actuelle est particulièrement sensible en raison de l'opacité de la procédure. D'autant, que les groupes privés ont de leur côté accès à l'étude concernant le passage en régie et peuvent donc adapter leur offre en fonction.

Afin de rétablir un peu de transparence, le Collectif Ô Toulouse avait demandé en début d'année la publication du cahier des charges imposé aux candidats à la délégation de service public par Toulouse Métropole. Une démarche officielle avait été entreprise auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). Le 20 juin dernier cette dernière a émis un avis favorable à la

publication des documents. Reste à savoir si cette décision sera suivie d'effets. Dans le contexte actuel et compte tenu des péripéties bordelaises, la Métropole toulousaine sera bien inspirée de jouer la carte de la transparence.